



Rapport sur les résultats ministériels

Commissariat aux langues officielles

2017-2018

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'D. LeBlanc', written over a horizontal line.

L'honorable Dominic LeBlanc, c.p., c.r., député
Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, 2018

N° de cat. SF1-7F-PDF
ISSN 2561-2115

Ce document est disponible sur le site Web du Commissariat aux langues officielles au
<http://www.languesofficielles.gc.ca>

Ce document est disponible en médias substitués.

Table des matières

Message du commissaire aux langues officielles.....	1
Aperçu de nos résultats	3
Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités	5
Raison d'être	5
Mandat et rôle	5
Contexte opérationnel et principaux risques	7
Contexte opérationnel.....	7
Principaux risques	8
Résultats : ce que nous avons accompli	11
Programmes	11
Programme 1.1 : Protection des droits linguistiques	11
Description	11
Résultats	11
Programme 1.2 : Promotion de la dualité linguistique.....	14
Description	14
Résultats	14
Services internes	17
Description	17
Résultats	17
Analyse des tendances en matière de dépenses et de ressources humaines	19
Dépenses réelles	19
Ressources humaines réelles	20
Dépenses par crédit voté.....	20
Dépenses et activités du gouvernement du Canada	20
États financiers et faits saillants des états financiers	21
États financiers.....	21
Faits saillants des états financiers	21
Renseignements supplémentaires	25
Renseignements ministériels.....	25
Profil organisationnel.....	25

Cadre de présentation de rapports	25
Tableaux de renseignements supplémentaires.....	25
Dépenses fiscales fédérales	26
Coordonnées de l'organisation	27
Annexe : définitions	29
Notes en fin d'ouvrage.....	33

Message du commissaire aux langues officielles

J'ai l'honneur de vous présenter mon premier *Rapport sur les résultats ministériels*, qui marque la fin d'une année de transition, de célébrations et de renouveau.

Il m'a paru évident, dès mon arrivée en janvier 2018, qu'au cours des 13 mois précédant mon arrivée, la commissaire par intérim, Ghislaine Saikaley, et son équipe ont fait leur travail avec professionnalisme, engagement et intégrité — des qualités essentielles au déroulement harmonieux et efficace des activités de l'organisme.

J'ai le privilège d'avoir hérité d'un organisme fort et sain rempli de professionnels dévoués qui ont à cœur le mandat du Commissariat aux langues officielles.



Les nombreuses activités du Commissariat menant vers les célébrations pour Canada 150 ont incité les institutions fédérales à porter une attention particulière aux langues officielles, une question de grande importance au cours d'une année où tous les yeux étaient tournés vers les célébrations marquant cet anniversaire du pays. Le Commissariat a agi de manière proactive et engagée auprès des institutions fédérales, des comités responsables de l'organisation d'activités de grande envergure et des parlementaires qui ont été appelés à représenter le gouvernement lors d'événements publics partout au pays.

Au cours de la dernière année, nous avons reçu un total de 894 plaintes recevables, desquelles plus de la moitié concernait les services au public. Le Commissariat a aussi effectué des observations dans les dix institutions fédérales ayant un rôle clé dans la prestation de services pour évaluer leur conformité à la *Loi sur les langues officielles* en ce qui a trait aux services et aux communications avec le public (partie IV).

Dans le but d'améliorer ses processus opérationnels de façon continue, le Commissariat a commencé à travailler sur un modèle de maturité pour les institutions fédérales qui vise à les aider à augmenter leur rendement sur le plan des langues officielles. Cet outil, distinct des outils d'évaluation gouvernementaux déjà en usage, offrira, à chaque institution qui utilise le modèle, la possibilité de suivre ses propres processus afin d'atteindre ses objectifs en matière de langues officielles.

Les progrès réalisés dans l'exercice de modernisation du *Règlement sur les langues officielles — communications avec le public et prestation des services* et de la *Loi sur les langues officielles* sont encourageants. La *Loi*, qui aura 50 ans en 2019, doit être mise à jour pour tenir compte de l'évolution de la société canadienne. Le Commissariat a donc redoublé d'efforts, au début de 2018, pour s'assurer de maintenir une discussion continue avec les intervenants clés, dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire et au sein de la fonction publique, et pour s'assurer que le travail entrepris se poursuit.

Le renouvellement du *Plan d'action pour les langues officielles – 2018-2023 : Investir dans notre avenir* que l'on attendait depuis longtemps est d'une importance vitale au soutien des langues officielles et des communautés de langue officielle en situation minoritaire, ce qui explique pourquoi le Commissariat surveillera sa mise en œuvre pour s'assurer que des progrès sont réalisés dans des domaines qui ont une grande incidence sur les communautés, comme l'immigration, le développement de la petite enfance et l'accès à la justice.

Au cours des sept prochaines années, je maintiendrai fermement mon objectif de voir la *Loi sur les langues officielles* être modifiée pour mieux représenter le Canada d'aujourd'hui. Je m'engage aussi à utiliser tous les moyens à ma disposition pour m'assurer que les langues officielles et la dualité linguistique continuent d'être des valeurs fondamentales du pays.



Raymond Thériault

Aperçu de nos résultats

Dépenses réelles

Dépenses réelles totales en 2017-2018 (en dollars)	Nombre réel d'équivalents temps plein en 2017-2018
21 047 590	159

Programme 1.1 : Protection des droits linguistiques

Programme 1.2 : Promotion de la dualité linguistique

Priorité : Tirer parti du 150^e anniversaire du Canada pour accroître la centralité de la dualité linguistique du Canada et la nécessité de réfléchir à l'avenir de la politique linguistique canadienne.

- Dans le cadre des activités du 150^e anniversaire en 2017, le Commissariat a organisé une conférence afin de promouvoir la dualité linguistique. Du travail de mobilisation a également été fait sur place et en ligne auprès des institutions et du public.
- Des interventions ciblées de prévention ainsi que des discussions engendrées par le Commissariat avec les institutions fédérales et les principaux acteurs en matière de langues officielles ont eu une incidence positive sur la protection des droits linguistiques et sur la dualité linguistique au sein de la société canadienne.
- Le Commissariat est intervenu auprès des joueurs clés dans le dossier de la modernisation du règlement sur les communications et les services.
- Dans le contexte du 50^e anniversaire de la *Loi* en 2019, le Commissariat s'est positionné sur les éléments clés d'une réforme de la *Loi* compte tenu, notamment, de l'impact du numérique et il a tenu des consultations sur la question.
- Nous avons donné suite à des études et en avons entrepris de nouvelles en plus de prendre position sur plusieurs dossiers ayant une incidence sur les langues officielles et de réaliser un grand nombre de suivis des recommandations de rapports.
- De nouvelles stratégies ont été élaborées pour la gestion des plaintes.

Pour en savoir plus sur les plans, les priorités et les résultats atteints du Commissariat aux langues officielles, consulter la section « Résultats : ce que nous avons accompli » du présent rapport.

Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités

Raison d'être

Le commissaire aux langues officielles veille à la mise en œuvre intégrale de la *Loi sur les langues officielles*, à protéger les droits linguistiques des Canadiens et des Canadiennes et à promouvoir la dualité linguistique.

Mandat et rôle

L'[article 56¹](#) de la *Loi sur les langues officielles* énonce ce qui suit :

Il incombe au commissaire de prendre, dans le cadre de sa compétence, toutes les mesures visant à assurer la reconnaissance du statut de chacune des langues officielles et à faire respecter l'esprit de la présente loi et l'intention du législateur en ce qui touche l'administration des affaires des institutions fédérales, et notamment la promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Ainsi, en vertu de la *Loi*, le commissaire a pour mandat de prendre, dans le cadre de sa compétence, toutes les mesures nécessaires à la réalisation des trois grands objectifs de la *Loi sur les langues officielles*, soit :

- l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais au sein du Parlement, du gouvernement du Canada, de l'administration fédérale et des institutions assujetties à la *Loi*;
- l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada;
- la progression vers l'égalité du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Pour obtenir de plus amples renseignements généraux au sujet du Commissariat aux langues officielles, consulter la section « Renseignements supplémentaires » du présent rapport.

Contexte opérationnel et principaux risques

Contexte opérationnel

En 2017-2018, dans l'attente d'un nouveau commissaire, la commissaire par intérim a amorcé un exercice de vision. À la suite de sa nomination, le nouveau commissaire s'est engagé à terminer le travail et ainsi permettre à l'organisation d'établir une vision pour les sept prochaines années (Vision 2025). Le travail devrait se terminer à l'automne 2018-2019.

De plus, sous la direction de la commissaire par intérim, et à la suite de l'arrivée du commissaire Raymond Théberge le 28 janvier 2018, plusieurs événements ont grandement stimulé la conversation entourant les enjeux de langues officielles. Notons entre autres la préparation par le gouvernement du prochain plan d'action sur les langues officielles, sa publication le 28 mars 2018, les suites à donner au rapport au greffier du Conseil privé sur la langue de travail dans la fonction publique, les discussions au Parlement sur la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*, l'exercice de modernisation du *Règlement sur les langues officielles — communications avec le public et prestation des services* ainsi que la crise dans les médias communautaires. Les festivités du 150^e anniversaire de la Confédération ont également incité de nombreux Canadiens et Canadiennes à réfléchir sur le rôle de la dualité linguistique dans le développement du pays et son avenir.

Le Commissariat a été actif au sein de ces différentes conversations avec les institutions fédérales, par l'instruction de quelque 894 nouvelles plaintes, avec le public canadien et les communautés de langue officielle, par une conférence sur l'avenir de la dualité linguistique tenue simultanément dans six villes le 30 novembre 2017 et par l'entremise de 15 comparutions parlementaires, où plusieurs enjeux d'avenir ont été discutés.

La dynamique des langues officielles au niveau national reste complexe et fait l'objet d'interactions politiques et administratives avec les gouvernements provinciaux, les gouvernements territoriaux et les groupes des communautés qui réclament avec insistance une plus grande place dans la gestion des programmes d'appui. Dans ce contexte, des événements tels les changements apportés au Bureau de l'éducation française au Manitoba, les débats sur la place de l'enseignement du français comme langue seconde dans plusieurs régions du pays et la mise en place d'un secrétariat consacré à la liaison avec les communautés d'expression anglaise du Québec ont tous une incidence sur la scène fédérale, et sur le travail du commissaire.

Le dossier des langues autochtones a pris la place qui lui revient au sein des priorités gouvernementales. Les enjeux de langues officielles et des langues autochtones sont distincts, mais ils s'influencent, tant au niveau politique que de l'opinion publique. Le Commissariat s'est penché sur cet enjeu à la fois lors des consultations publiques sur la modernisation de la *Loi* et dans le cadre de son projet sur la présence du Commissariat dans les territoires du Nord.

Le plan d'action annoncé par la ministre de la Justice et procureure générale du Canada, Jody Wilson-Raybould, en septembre 2017, en vue d'améliorer la capacité bilingue de la magistrature des cours supérieures, a été accueilli favorablement. Ce plan d'action fait suite à plusieurs recommandations formulées par le commissaire d'alors, Graham Fraser, et ses homologues de

l'Ontario et du Nouveau-Brunswick dans leur étude conjointe publiée en 2013 et intitulée *L'accès à la justice dans les deux langues officielles : Améliorer la capacité bilingue de la magistrature des cours supérieures*.

De plus, en décembre 2017, le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes a déposé une étude intitulée « Pour que justice soit rendue dans les deux langues officielles », aussi en lien avec l'étude de 2013 sur la capacité bilingue de la magistrature des cours supérieures, mais qui a porté également sur l'accès aux décisions des tribunaux fédéraux dans les deux langues officielles et sur le financement octroyé au volet des droits linguistiques du Programme de contestation judiciaire, parmi les autres sujets touchés.

Principaux risques

Principaux risques

Risques	Stratégie d'atténuation et efficacité	Lien aux programmes du Commissariat	Lien aux priorités pangouvernementales et ministérielles
Modifications apportées aux priorités, processus et objectifs, considérant les contraintes financières.	<p>Un exercice de réflexion sur la Vision 2025 du Commissariat a été amorcé à l'automne 2017. Le commissaire est arrivé à la fin janvier 2018, alors un groupe de travail l'a appuyé afin de mieux définir les champs d'intervention (les axes) dans lesquels son attention sera portée dans les prochaines années ainsi que les moyens avec lesquels le Commissariat peut avoir une influence continue sur la dualité linguistique dans les institutions fédérales et au sein de la société canadienne afin d'assurer l'épanouissement des communautés de langue officielle.</p> <p>Les projets soulevés lors de l'exercice de comptabilité par activités fait en 2016-2017 ont été mis en œuvre et des exercices d'amélioration continue ont eu lieu permettant ainsi un meilleur alignement des ressources de façon à atténuer les pressions.</p>	Programme 1 : Protection Programme 2 : Promotion	S/O

Indicateurs de rendement appropriés pour appuyer la prise de décision.	La transition vers la nouvelle Politique sur les résultats est terminée. Le Comité de la mesure du rendement et de l'évaluation a été créé, le Cadre ministériel des résultats, le Répertoire des programmes et les Profils de l'information sur le rendement ont tous été créés et approuvés.	Programme 1 : Protection Programme 2 : Promotion	S/O
--	---	---	-----

Les principaux risques ont été cernés à partir d'un certain nombre de facteurs internes et externes qui ont une incidence sur l'environnement opérationnel du Commissariat. Parmi ces facteurs, il y avait l'arrivée d'un nouveau commissaire, un volume soutenu des plaintes avec une complexité accrue des enquêtes, des discussions en évolution sur les politiques en matière de langues officielles, le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et la transformation du secteur public.

Le risque lié aux modifications apportées aux priorités, aux processus et aux objectifs compte tenu des contraintes financières pouvait être considéré comme une menace, tandis que celui lié au choix des indicateurs de rendement appropriés pour appuyer la prise de décision pouvait être considéré à la fois comme une menace et une occasion pour l'organisation.

Résultats : ce que nous avons accompli

Programmes

Programme 1.1 : Protection des droits linguistiques

Description

Dans le cadre de ce programme, le Commissariat enquête sur les plaintes déposées par des citoyens qui croient que leurs droits linguistiques n'ont pas été respectés, évalue le respect de la *Loi sur les langues officielles* par les institutions fédérales et les autres organismes assujettis à la *Loi*, grâce à des mesures du rendement et à des vérifications, et intervient de manière proactive pour prévenir la non-conformité à la *Loi*. Le commissaire peut aussi intervenir devant les tribunaux en cas de non-conformité à la *Loi sur les langues officielles*.

Résultats

L'année 2017-2018 a été marquée par les festivités entourant le 150^e anniversaire du pays. En raison de ces festivités, l'entrée des parcs nationaux était gratuite. Dans cette optique, du travail a été fait à la suite du suivi de la vérification de Parcs Canada. Ces interventions ont permis d'amener Parcs Canada à appliquer les recommandations émises dans la vérification initiale.

Le Commissariat a de plus poursuivi ses interventions auprès du Service de protection parlementaire (SPP) en vue des célébrations du 150^e sur la colline du Parlement en 2017 et d'autres événements comme le G7 en 2018.

Le Commissariat a publié les résultats de la vérification de la disponibilité des services d'apprentissage en français et en anglais de l'école de la fonction publique du Canada en 2017.

Plusieurs suivis des recommandations de rapports ont été terminés cette année. C'est le cas pour le suivi des recommandations du *Rapport sur la petite enfance*, du *Rapport sur la formation linguistique*, des rapports annuels jusqu'à 2016-2017, de l'étude sur le bilinguisme de la magistrature et notamment la recommandation ayant pour but d'établir un protocole d'entente par le biais d'un projet pilote en Ontario pour améliorer la capacité bilingue de la magistrature.

Du travail a été fait afin de finaliser le développement d'un modèle de maturité des langues officielles. Un projet pilote interne sera lancé au sein du Commissariat au début de 2018-2019.

Le commissaire est intervenu dans deux recours en Cour fédérale. L'affaire *Dionne c. Bureau du surintendant des institutions financières* portait sur les droits en matière de langue de travail visés par la partie V de la *LLO*, tandis que l'affaire *FFCB c. Canada (Emploi et Développement social)* portait sur les droits en matière de langue de services et communications au public et l'obligation de prendre des mesures positives dans le cadre d'entente de paiement de transfert entre le fédéral et la province de la Colombie-Britannique. Le commissaire a également demandé, et obtenu, le statut d'intervenant dans l'affaire *Mazraani c. Industrielle Alliance*,

Assurance et services financiers Inc., et al., qui sera entendue par la Cour suprême du Canada en mai 2018.

En ce qui concerne la révision du *Règlement sur les langues officielles*, le Commissariat a tenu tout au long de l'année des rencontres avec le Secrétariat du Conseil du Trésor afin de partager le point de vue du Commissariat et d'échanger sur le travail réalisé en vue de moderniser le *Règlement*.

La direction des Enquêtes a continué de recevoir un fort volume de plaintes au cours de 2017-2018. Bien que le nombre de plaintes recevables soit en légère baisse par rapport à l'an dernier (894 par rapport à 1018), il n'en demeure pas moins que le nombre reste élevé par rapport à la moyenne de 730 plaintes des 5 dernières années.

Le processus de suivi des recommandations formulées dans les rapports finaux d'enquête pour vérifier si les institutions mettent en œuvre les recommandations du commissaire a été rationalisé afin de faciliter la prise de décision, traiter stratégiquement les dossiers et accélérer les approbations des rapports de suivi.

Le Commissariat a élaboré de nouvelles stratégies permettant d'avoir une plus grande incidence auprès des institutions fédérales et de gérer plus efficacement les nouvelles plaintes reçues visant ces mêmes institutions.

Résultats atteints

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2017-2018	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2015-2016
La population canadienne reçoit des réponses à ses plaintes et à ses demandes de renseignements dans les délais prescrits par les normes de service.	Pourcentage des réponses données dans les délais prescrits par les normes de service :	70 %	Mars 2018	Atteinte globale : 45 % ¹	Atteinte globale : 47 %	45 %
	- réponses aux demandes de renseignements à l'intérieur de 30 jours ouvrables;			87,5 %	86 %	
	- processus d'enquête formel à l'intérieur de 175 jours			39 %	40 %	

¹ La non-atteinte des cibles pour les normes de service s'explique, en partie, par le fait que le nombre de plaintes recevables a augmenté considérablement au cours des dernières années. De plus, le pourcentage de plaintes traitées avec le processus d'enquête formel est également en hausse. Ce type de processus est plus long et requiert donc plus de ressources.

	ouvrables; - processus de résolution facilité à l'intérieur de 90 jours ouvrables.			51 %	58 %	
Les institutions fédérales et les autres organismes assujettis à la <i>Loi sur les langues officielles</i> améliorent leur capacité à répondre aux exigences de la <i>Loi</i> .	Pourcentage des recommandations du commissaire (faites par le biais des rapports de vérification et d'enquête) qui ont été mises en œuvre.	60 %	Mars 2018	Atteinte globale : 73 % ² Recommandations d'enquête partiellement ou pleinement mises en œuvre : 73 % (126/172) Recommandations des vérifications partiellement ou pleinement mises en œuvre : s/o (0/0)	Atteinte globale : 92 % Recommandations d'enquête partiellement ou pleinement mises en œuvre : 94 % (68/72) Recommandations des vérifications partiellement ou pleinement mises en œuvre : 67 % (8/12)	100 %
La population canadienne bénéficie des interventions du commissaire devant les tribunaux.	Pourcentage des recours impliquant le commissaire qui ont eu une incidence positive sur l'interprétation ou l'application de la <i>Loi</i> ou de la <i>Charte</i> .	65 %	Mars 2018	75 %	72 %	57,5 %

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Autorisations totales pouvant être utilisées 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2017-2018	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2017-2018
7 255 494	7 255 494	7 995 071	7 468 645	213 151

² La baisse par rapport à l'année précédente s'explique par le fait que l'équipe des suivis a dans un premier temps mis ses efforts sur les dossiers plus simples et s'attaque maintenant à des dossiers plus complexes.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2017-2018	Nombre d'équivalents temps plein réels 2017-2018	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2017-2018
64	65	1

Programme 1.2 : Promotion de la dualité linguistique

Description

Dans le cadre de ce programme, le Commissariat travaille avec les parlementaires, les institutions fédérales et les autres organismes assujettis à la *Loi sur les langues officielles*, les communautés de langue officielle et le public canadien à favoriser la dualité linguistique. Le Commissariat établit des liens entre les institutions fédérales, les communautés de langue officielle et les divers ordres de gouvernement pour les aider à mieux comprendre les besoins des communautés de langue officielle et l'importance de la valeur du respect de la dualité linguistique au Canada. Afin de jouer son rôle d'agent de promotion, le Commissariat effectue des recherches et des études, entreprend des activités de sensibilisation du public et intervient auprès des hauts fonctionnaires fédéraux pour qu'ils introduisent un changement de culture afin de pleinement intégrer la dualité linguistique dans leurs organismes.

Résultats

En 2017-2018, le Commissariat a misé sur des projets stratégiques pour sensibiliser les institutions fédérales et la population canadienne à la situation des communautés de langue officielle en situation minoritaire, à l'importance des droits linguistiques et au respect de la dualité linguistique. Le Commissariat se doit de maintenir des liens continus avec divers organismes, partenaires provinciaux et territoriaux et diverses institutions fédérales dans le but de promouvoir la dualité linguistique dans toutes les provinces et tous les territoires du pays.

En ce sens, le Commissariat a poursuivi ses efforts de promotion par l'entremise de présentations dans les écoles francophones et d'immersion française partout au pays. Le personnel du Commissariat a également fait 95 présentations auprès de groupes de fonctionnaires fédéraux, notamment dans le cadre d'ateliers sur les réunions bilingues et sur notre guide *Pratiques efficaces régissant la présidence des réunions bilingues* et l'outil *Passons à l'action!*

Le personnel du Commissariat s'est donné l'occasion de renseigner directement la population sur le bilinguisme et les droits linguistiques lors de 67 kiosques tenus à diverses occasions. D'autres activités promotionnelles ont eu lieu partout au pays afin de faire progresser la dualité linguistique au sein de la société canadienne et de promouvoir le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Dans le cadre du 150^e anniversaire de la Confédération, le Commissariat a organisé une conférence le 30 novembre 2017 sous le thème *L'avenir de la dualité linguistique : nos langues officielles, notre identité*. La conférence a réuni 265 participants simultanément dans six villes (Ottawa, Moncton, Montréal, Toronto, Winnipeg, Edmonton)

Nous avons donné suite à notre étude exploratoire des conséquences du numérique pour la *Loi*. Nous avons lancé une conversation et partagé les résultats de l'étude exploratoire et ses conclusions avec les institutions fédérales concernées.

Enfin, pas moins de six études ont été commandées par le Commissariat sur les sujets suivants (certaines dans un objectif d'analyse et de réflexion interne et d'autres en vue d'une publication éventuelle) :

- la pénurie d'enseignants du français langue seconde;
- les pratiques internationales dans un gouvernement ouvert et celles en matière de langues officielles;
- l'évolution socio-économique des groupes de langues officielles depuis 1969;
- l'insécurité linguistique;
- les espaces francophones dans les milieux minoritaires;
- la gouvernance fédérale des langues officielles.

Résultats atteints

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2017-2018	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2015-2016
Le Parlement reçoit des conseils et de l'information sur l'incidence des changements apportés aux lois, aux règlements et aux politiques sur les langues officielles.	Nombre de comparutions devant les comités parlementaires et d'échanges avec des parlementaires.	28 ³	Mars 2018	Total de 15 ⁴ : 2 comparutions au Sénat; 3 comparutions à la Chambre des communes; et 10 interactions avec les parlementaires.	19	15
La société canadienne est	Nombre d'activités de promotion ⁵ .	1 000	Mars 2018	1243 activités de promotion :	1 341	1 439

³ Cet indicateur de rendement comprend 3 comparutions devant les comités parlementaires et 25 échanges avec les parlementaires.

⁴ L'exercice 2017-2018 était une année de transition au poste de Commissaire. Lors de la nomination d'une personne ou lorsqu'un candidat est annoncé, les interactions avec les parlementaires et les médias sont moins fréquentes afin de laisser la place au nouveau commissaire.

⁵ Par exemple : demandes de renseignements, discours, entrevues médiatiques, outils promotionnels, stands, communiqués de presse, liaison régionale avec les communautés de langue officielle et les institutions fédérales.

<p>informée des droits et obligations en matière de langues officielles et de la dualité linguistique comme étant une valeur fondamentale au Canada.</p>				<p>238 demandes de renseignements; 20 discours; 29 entrevues médiatiques; 20 outils promotionnels; 67 kiosques; 6 communiqués de presse; 863 rencontres de liaison régionale avec les communautés de langue officielle et les institutions fédérales.</p>		
	<p>Pourcentage des recommandations du commissaire (faites dans les rapports annuels, les études sur les politiques ou autres documents) qui ont été mises en œuvre, en totalité ou en partie, ou qui ont été résolues autrement dans un délai raisonnable.</p>	<p>60</p>	<p>Mars 2018</p>	<p>100 % des recommandations du rapport annuel 2015-2016 ont été mises en œuvre en partie ou en totalité.</p> <p>75 % des recommandations du rapport sur le développement de la petite enfance dans les minorités francophones ont été mises en œuvre.</p>	<p>100 % des recommandations du rapport annuel 2014-2015 ont été mises en œuvre en partie ou en totalité.</p> <p>75 % des recommandations de l'étude sur la formation linguistique « Défis : Un nouvel environnement pour la formation linguistique dans la fonction publique fédérale » ont été mises en œuvre.</p> <p>80 % des recommandations de l'étude sur la langue de travail « Au-delà des réunions bilingues : Comportements en leadership des gestionnaires » ont été mises en œuvre.</p>	<p>33%</p>

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Autorisations totales pouvant être utilisées 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2017-2018	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2017-2018
6 840 895	6 840 895	7 555 305	7 403 591	562 696

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2017-2018	Nombre d'équivalents temps plein réels 2017-2018	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2017-2018
57	53	(4)

Services internes**Description**

On entend par services internes les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'une organisation. Les services internes renvoient aux activités et aux ressources de 10 catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, sans égard au modèle de prestation des services internes du ministère. Les 10 catégories de services sont : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

Toutefois, puisque les recours judiciaires sont prévus dans la *Loi sur les langues officielles*, les services juridiques sont exclus des services internes du Commissariat et font partie intégrante du programme de la protection des droits linguistiques. Il en va de même pour les services des communications du Commissariat qui, étant donné leur mandat spécifique, ne sont pas compris dans les services internes, mais font plutôt partie du deuxième programme, soit la promotion de la dualité linguistique.

Résultats

En 2017-2018, le Commissariat a amorcé un exercice de vision incluant une revue de sa structure de gestion. À la suite de l'arrivée du nouveau commissaire en janvier 2018, la vision des sept

prochaines années (Vision 2025) a été définie. Le travail se terminera en 2018-2019, avec un plan d'action pour la vision et une nouvelle structure.

De plus, afin de bénéficier des leçons tirées et d'optimiser le processus de planification des investissements au Commissariat et de veiller à ce que les fonds soient alloués aux priorités du Commissariat, un comité directeur a été formé et un plan d'investissement a été approuvé. Le nouveau comité directeur permet à la haute direction de revoir les propositions d'investissement et de prendre des décisions stratégiques permettant de faire avancer le mandat du Commissariat et d'optimiser nos activités. Le comité joue aussi un rôle de surveillance pour les investissements et les projets. Également, dans l'optique de gérer plus efficacement les solutions d'affaires qui appuient les programmes du Commissariat, nous avons mis en place un cycle de développement des applications.

Le Commissariat a aussi amélioré le système de gestion de ses activités et en a étendu l'utilisation dans l'organisation. À cet effet, le Commissariat a donc augmenté son nombre de licences d'utilisateur pour couvrir tous ses employés. Les efforts vont continuer en 2018-2019 pour le programme Avancement des langues officielles. Dans les années à venir, nous allons analyser la façon dont le système peut nous appuyer dans nos efforts pour optimiser nos services et ainsi mieux servir les Canadiennes et les Canadiens tout en s'assurant que l'on dispose de systèmes appropriés pour nos programmes en tenant compte à la fois de nos besoins et de nos ressources limitées. Dans cet ordre d'idée, le Commissariat, comme toute autre organisation fédérale, doit tenir compte de la stratégie de modernisation de la technologie de l'information du gouvernement du Canada.

Enfin, le Commissariat a revu son instrument de délégation en matière de ressources humaines dans le but de l'améliorer et d'appuyer la prise de décision efficace. Cette revue était également nécessaire à la suite des changements de la nouvelle orientation en dotation.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Autorisations totales pouvant être utilisées 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2017-2018	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2017-2018
6 633 595	6 633 595	6 645 131	6 175 354	(458 241)

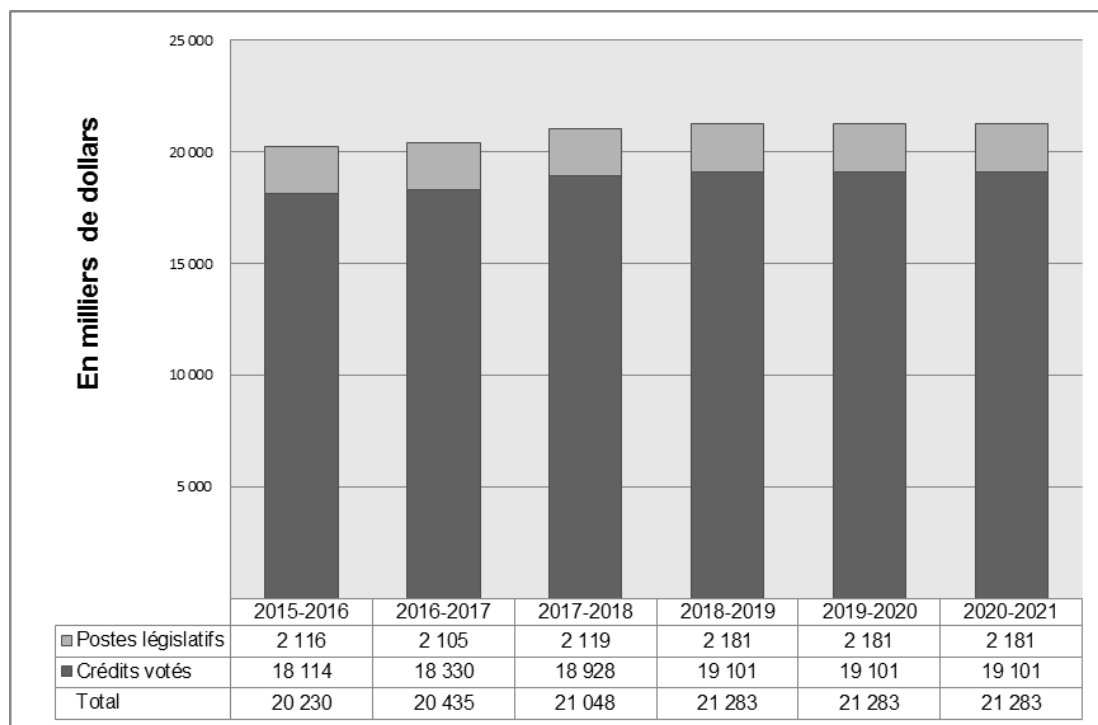
Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2017-2018	Nombre d'équivalents temps plein réels 2017-2018	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2017-2018
42	41	(1)

Analyse des tendances en matière de dépenses et de ressources humaines

Dépenses réelles

Graphique des tendances relatives aux dépenses du Commissariat



Sommaire du rendement budgétaire pour les programmes et les services internes (en dollars)

Programmes et services internes	Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019	Dépenses prévues 2019-2020	Autorisations totales pouvant être utilisées 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2016-2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016
Protection des droits linguistiques	7 255 494	7 255 494	7 448 906	7 448 906	7 995 071	7 468 645	7 554 792	6 673 506
Promotion de la dualité linguistique	6 840 895	6 840 895	7 023 254	7 023 254	7 555 305	7 403 591	6 638 658	6 059 233
Total partiel	14 096 389	14 096 389	14 472 160	14 472 160	15 550 376	14 872 236	14 193 450	12 732 739
Services internes	6 633 595	6 633 595	6 810 428	6 810 428	6 645 131	6 175 354	6 241 270	7 497 292
Total	20 729 984	20 729 984	21 282 588	21 282 588	22 195 507	21 047 590	20 434 720	20 230 031

En 2016-2017, les dépenses pour les indemnités de départ ont été plus élevées à la suite du nombre élevé de départ à la retraite. En 2017-2018, ces dépenses sont revenues à la normale. Toutefois, cette diminution a été compensée par les paiements rétroactifs qui ont été versés après la signature de plusieurs conventions collectives.

Ressources humaines réelles

Sommaire des ressources humaines pour les programmes et les services internes (équivalents temps plein)

Programmes et services internes	Équivalents temps plein réels 2015-2016	Équivalents temps plein réels 2016-2017	Équivalents temps plein prévus 2017-2018	Équivalents temps plein réels 2017-2018	Équivalents temps plein prévus 2018-2019	Équivalents temps plein prévus 2019-2020
Protection des droits linguistiques	64	63	64	65	65	65
Promotion de la dualité linguistique	53	54	57	53	57	57
Total partiel	117	117	121	118	122	122
Services internes	44	41	42	41	41	41
Total	161	158	163	159	163	163

Le nombre d'équivalents temps plein (ETP) entre 2015-2016 et 2017-2018 n'a connu aucune fluctuation importante pour l'ensemble de l'organisation. En 2017-2018, le nombre réel d'ETP a diminué de 2,5 pour cent ou quatre ETP par rapport aux prévisions, en raison de postes vacants. Le nombre total d'ETP représente une croissance de 0,6 pour cent, qui est en grande partie attribuable à la dotation de postes vacants au sein du programme de la Protection des droits linguistiques.

Le niveau des ressources humaines pour 2018-2019 et 2019-2020 reflète les ressources approuvées, qui demeurent constantes. Les ETP devraient demeurer relativement stables au cours de la période de planification.

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements sur les dépenses votées et les dépenses législatives du Commissariat aux langues officielles, consulter les [Comptes publics du Canada de 2017-2018](#)ⁱⁱ.

Dépenses et activités du gouvernement du Canada

Des renseignements sur l'harmonisation des dépenses du Commissariat aux langues officielles avec les activités et dépenses du gouvernement du Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)ⁱⁱⁱ.

États financiers et faits saillants des états financiers

États financiers

Les états financiers du Commissariat aux langues officielles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018 se trouvent sur le [site Web du Commissariat](#)^{iv}.

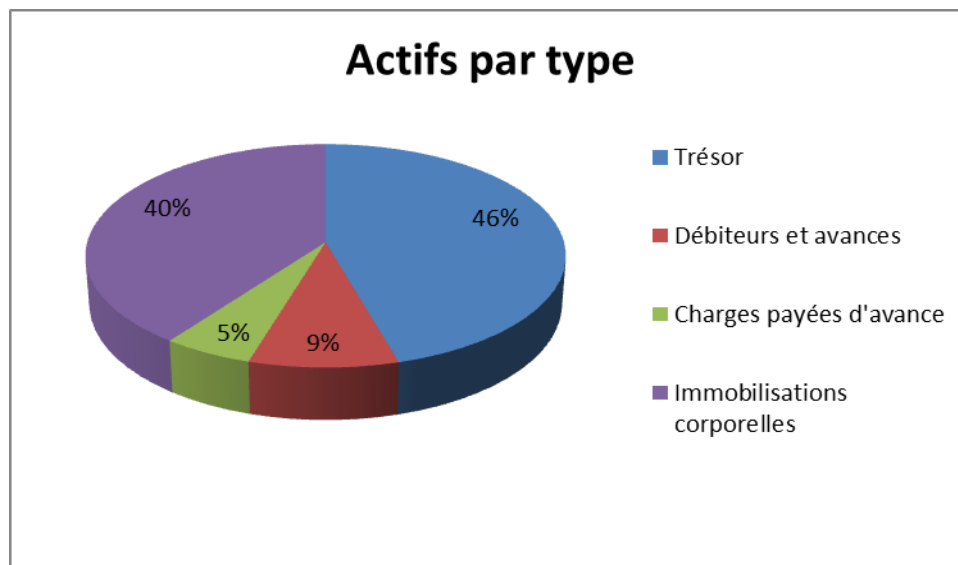
Faits saillants des états financiers

État condensé des opérations pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018 (en dollars)

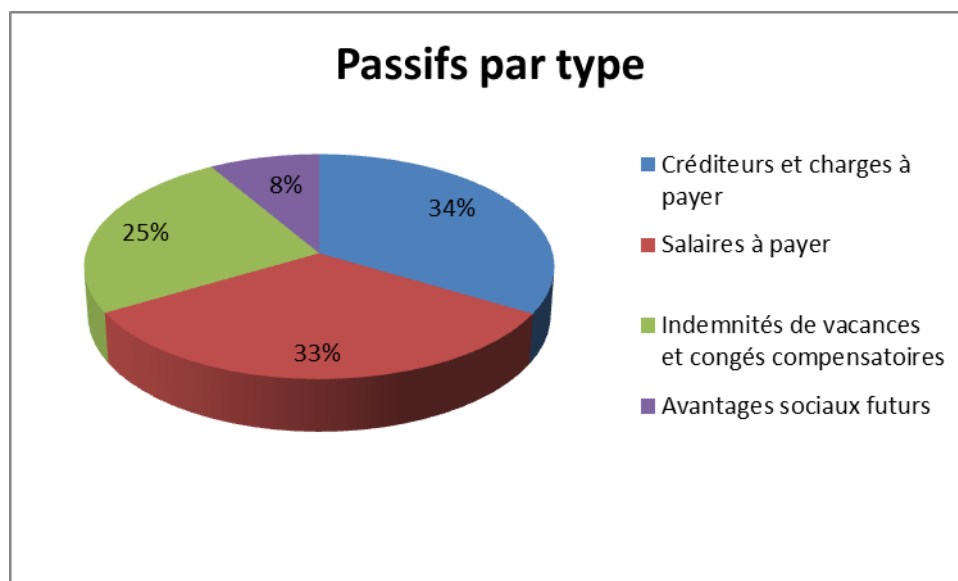
Renseignements financiers	Résultats prévus 2017-2018	Résultats réels 2017-2018	Résultats réels 2016-2017	Écart (résultats réels 2017-2018 moins résultats prévus 2017-2018)	Écart (résultats réels 2017-2018 moins résultats réels 2016-2017)
Total des charges	23 860 776	24 116 648	23 491 289	255 872	625 359
Total des revenus	-	-	-	-	-
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	23 860 776	24 116 648	23 491 289	255 872	625 359

État condensé de la situation financière au 31 mars 2018 (en dollars)

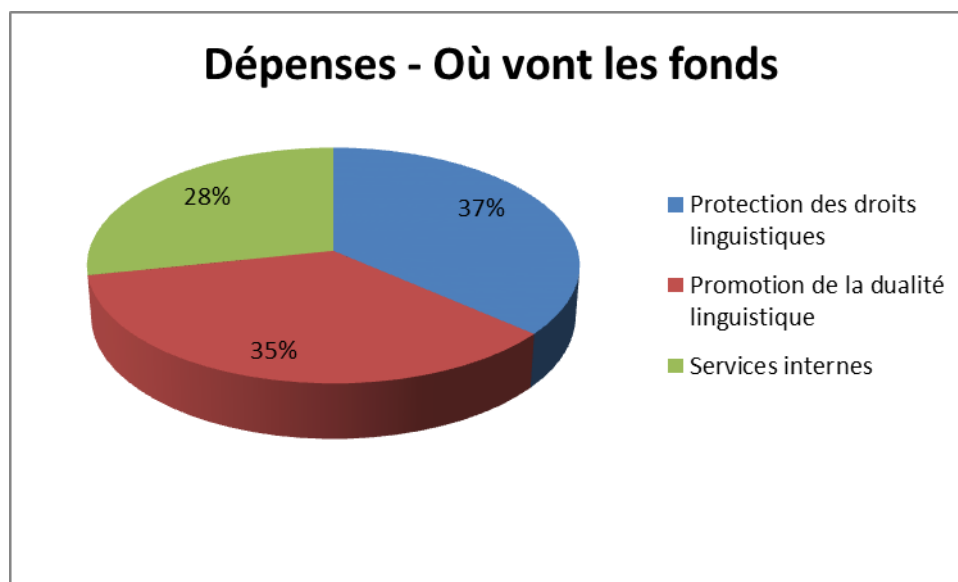
Renseignements financiers	2017-2018	2016-2017	Écart (2017-2018 moins 2016-2017)
Total des passifs nets	3 674 437	3 200 663	473 774
Total des actifs financiers nets	2 467 791	1 865 355	602 436
Dette nette du Commissariat	1 206 646	1 335 308	(128 662)
Total des actifs non financiers	2 050 790	2 127 915	(77 125)
Situation financière nette du Commissariat	844 144	792 607	51 537



Le total des actifs se chiffraient à 4 518 581 \$ à la fin de 2017-2018, ce qui représente une augmentation de 525 311 \$ (13 %) par rapport au total des actifs de l'exercice précédent, qui était de 3 993 270 \$. De ce montant, le Trésor représentait 2 061 605 \$ (46 %) et les immobilisations corporelles, 1 805 617 \$ (40 %). Les débiteurs et les avances, ainsi que les charges payées d'avance représentaient respectivement 9% et 5 % du total des actifs.



Le total des passifs atteignait 3 674 437 \$ à la fin de 2017-2018, soit une diminution de 473 774 \$ (15 %) par rapport au montant de 3 200 663 \$ de l'exercice précédent. Les créditeurs et les charges à payer ainsi que les salaires à payer représentaient la plus grande part du total des passifs, soit 2 445 906 \$ (77 %). Les indemnités de vacances et congés compensatoires et les avantages sociaux futurs constituaient respectivement 25 % et 8 % du total des passifs.



Le total des dépenses du Commissariat se chiffrait à 24 116 648 \$ en 2017-2018. La majorité des fonds a été consacrée aux programmes du Commissariat (17 290 829 \$) tandis que les dépenses liées aux services internes s'élevaient à 6 825 819 \$, soit 28 % du total des dépenses.

Renseignements supplémentaires

Renseignements ministériels

Profil organisationnel

Commissaire aux langues officielles : Raymond Théberge

Instrument habilitant : [Paragraphe 56\(1\)^v](#) de la *Loi sur les langues officielles*

Année d'incorporation ou de création : 1970

Autres : Le commissaire aux langues officielles est nommé par commission sous le grand sceau, après approbation par résolution de la Chambre des communes et du Sénat. Il relève directement du Parlement.

Cadre de présentation de rapports

Le résultat stratégique et l'architecture d'alignement des programmes officiels du Commissariat aux langues officielles pour 2017-2018 sont présentés ci-dessous.

1. **Résultat stratégique :** Les droits garantis en vertu de la *Loi sur les langues officielles* sont protégés et la dualité linguistique est promue comme une valeur fondamentale de la société canadienne.
2.
 - 1.1 **Programme :** Protection des droits linguistiques
 - 1.2 **Programme :** Promotion de la dualité linguistique

Services internes

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires qui suivent sont accessibles sur le [site Web du Commissariat^{vi}](#).

- ▶ Frais
- ▶ Stratégie ministérielle de développement durable

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le *Rapport sur les dépenses fiscales fédérales*^{vii}. Ce rapport donne aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les descriptions, les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédérales connexes. Les mesures fiscales présentées dans ce rapport relèvent du ministre des Finances.

Coordonnées de l'organisation

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le [site Web du Commissariat](#)^{viii} ou communiquer avec l'un de ses bureaux :

ADMINISTRATION CENTRALE

30, rue Victoria, 6^e étage
Gatineau (Québec) K1A 0T8

Tél. : 819-420-4877 ou
1-877-996-6368
ATS : 1-800-880-1990
Télec. : 819-420-4873
Courrier électronique :
information@clo-ocol.gc.ca
<https://twitter.com/CLOduCanada>
www.facebook.com/languesofficielles

BUREAUX RÉGIONAUX

Région de l'Atlantique

Moncton

Tél. : 506-851-7047 ou
1-800-561-7109
Télec. : 506-851-7046

Région du Québec et du Nunavut

Montréal

Tél. : 514-283-4996 ou
1-800-363-0628
Télec. : 514-283-6677

Région de l'Ontario

Toronto

Tél. : 416-973-1903 ou
1-800-387-0635
Télec. : 416-973-1906

Sudbury

Tél. : 705-626-4333 ou
1-800-387-0635
Télec. : 705-671-4100

Région du Manitoba et de la Saskatchewan

Winnipeg

Tél. : 204-983-2111 ou
1-800-665-8731
Télec. : 204-983-7801

Regina

Tél. : 306-531-4098 ou
1-800-665-8731
Télec. : 306-780-7896

Région de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon

Edmonton

Tél. : 780-495-3111 ou
1-800-661-3642
Télec. : 780-495-4094

Vancouver

Tél. : 1-800-661-3642

Annexe : définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) (gender-based analysis plus [GBA+])

Approche analytique qui sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes ou des initiatives sur divers ensembles de personnes (femmes, hommes ou autres). L'identité individuelle est déterminée par une multitude de facteurs en plus du sexe, par exemple la race, l'origine ethnique, la religion, l'âge ou le fait de vivre avec un handicap de nature physique ou intellectuelle. D'où l'ajout du mot « plus », signifiant que l'analyse ne se limite pas au sexe (différences biologiques) ou au genre (la construction sociale du sexe), mais prend en compte aussi les autres facteurs qui les recoupent. Un processus d'ACS+ pourrait être, à titre d'exemple, le recours à des données ventilées selon le sexe, le genre et d'autres facteurs identitaires pour les analyses du rendement, et la détermination de toute répercussion du programme sur divers groupes de personnes dans l'optique de modifier les initiatives pour les rendre plus inclusives.

architecture d'alignement des programmes (Program Alignment Architecture)

Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (full time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

évaluation (evaluation)

Au sein du gouvernement du Canada, collecte et analyse systématiques et neutres de données probantes en vue d'évaluer le bien-fondé, le mérite ou la valeur. L'évaluation guide la prise de décisions, les améliorations, l'innovation et la reddition de comptes. Elle porte habituellement sur les programmes, les politiques et les priorités et examine des questions se rapportant à la pertinence, à l'efficacité et à l'efficience. Toutefois, selon les besoins de l'utilisateur, l'évaluation peut aussi examiner d'autres unités, thèmes et enjeux, notamment des solutions de rechange aux interventions existantes. L'évaluation utilise généralement des méthodes de recherche des sciences sociales.

expérimentation (experimentation)

Activités visant à étudier, mettre à l'essai et comparer les effets et les répercussions de politiques, d'interventions et d'approches pour savoir ce qui fonctionne et ne fonctionne pas, et à étayer la prise de décision sur des éléments probants.

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (Departmental Plan)

Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires. Les plans ministériels couvrent une période de trois ans et sont présentés au Parlement au printemps.

priorité (priority)

Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du *Rapport sur les résultats ministériels 2017-2018*, les thèmes de haut niveau qui présentent le programme du gouvernement issu du discours du Trône de 2015 (c'est-à-dire la croissance de la classe moyenne, un gouvernement ouvert et transparent, un environnement sain et une économie forte, la diversité en tant que force du Canada, ainsi que la sécurité et les possibilités).

production de rapports sur le rendement (performance reporting)

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (program)

Groupe de ressources et d'activités connexes géré de manière à répondre à des besoins précis et à atteindre les résultats visés; ces ressources et activités sont traitées comme une unité budgétaire.

programme temporisé (sunset program)

Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Rapport d'un ministère recevant des crédits parlementaires qui présente les réalisations réelles par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

résultat (result)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique (Strategic Outcome)

Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

structure de gestion, des ressources et des résultats (Management, Resources and Results Structure)

Cadre global qui consiste en un répertoire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information sur la gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont décrits en fonction du lien hiérarchique qui les unit, ainsi que du ou des résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La structure de gestion, des ressources et des résultats est élaborée à partir de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes en fin d'ouvrage

- i <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-3.01/page-6.html#docCont>
- ii. <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>
- iii <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- iv <http://www.officiallanguages.gc.ca/fr/transparence/index>
- v <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/o-3.01/page-6.html#docCont>
- vi <http://www.officiallanguages.gc.ca/fr/transparence/index>
- vii <https://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>
- viii <http://www.officiallanguages.gc.ca/fr/contact/index>